

Agen, le 14 février 2023

Service économie agricole  
Affaire suivie par : Virginie VERSTRAETE  
Tél : 05.53.69.34.67 ou 05 53 69 34 64

Le directeur départemental des territoires

à

Madame, Monsieur le Maire,

**Objet : Calamités agricoles – Sécheresse de l'année 2022**

Madame, Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint :

- l'arrêté du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en date du 26 janvier 2023 à afficher en mairie du 15 février au 30 mars, pendant l'ouverture de la téléprocédure « **Télécalam** » ;
- le communiqué de presse relatif à l'objet ;
- le certificat d'affichage.

Je vous remercie de transmettre le certificat d'affichage ci-joint à la Direction Départementale des Territoires, scanné de préférence, à l'adresse mél suivante : [ddt-calamites@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-calamites@lot-et-garonne.gouv.fr)

Je reste à votre disposition pour toutes précisions complémentaires et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le chef de service empêché,  
L'adjoint par intérim,

Eric Delbos

